



ALSAPE

Association d'industriels pour la protection de l'environnement

Agir avec les industriels pour la protection de l'environnement et la prévention des risques

L'Alsape, association Loi 1901, est une des plus anciennes associations de défense et de représentation en matière d'environnement industriel ; elle a été créée en 1951 par des industriels, pour les industriels.

Dès sa création, l'association s'est appliquée à traiter l'ensemble des questions de pollution industrielle et d'environnement, en ciblant ses actions sur l'accompagnement des industriels dans leurs démarches de progrès environnemental et dans leurs relations avec les instances qui les régissent sur le plan réglementaire.

Depuis 2003, l'Alsape a étendu son champ d'activité au domaine de la sécurité et de la prévention des risques.

Aujourd'hui, l'Alsape rassemble **plus de 90 adhérents** composés d'entreprises de toutes tailles, d'associations et groupements professionnels et de Chambres de Commerce et d'Industrie répartis sur 12 départements. Son périmètre d'action s'étend sur l'ensemble du territoire national métropolitain.

L'Alsape : une association d'industriels au service des industriels

Pour vous accompagner, l'équipe de l'Alsape se compose de :

- Jean-Louis DANJOUX : Président
- Dominique DURAND : Vice-Président
- Sophie RAPOSO : Directrice, Conseillère Environnement & Sécurité
- Sandra CASCARINO : Assistante administrative

Alsape

4, Rue Marengo

42300 ROANNE

Tél. : 04 77 44 54 42

E-mail : alsape@lyon-metropole.cci.fr

Site web : www.alsape.com

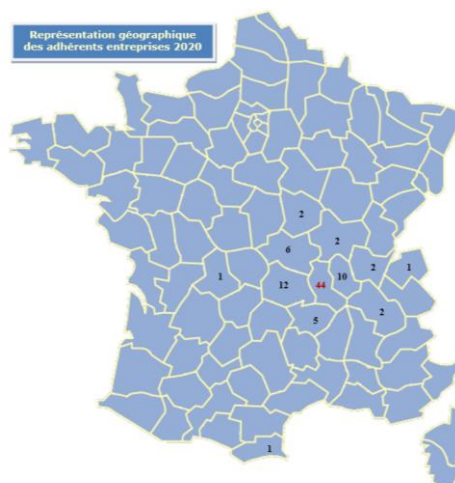
L'Alsape vous propose des services :

Nos membres siégeant dans les instances locales ou nationales vous apportent des informations de première importance et défendent vos intérêts :

- **FENARIVE** (Fédération des associations de RIVERains et utilisateurs industriels de l'eau)
- **Agence de l'Eau Loire Bretagne** (Comité de Bassin, Commission Planification, Commission Territoriale Allier Loire Amont, ...)
- **CODERST** : un titulaire au CODERST Loire
- **Mardis de la DGPR**
- **SAGE Loire en Rhône Alpes, divers contrat de Rivières, ...**
- **ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES** (Comité territorial Loire-Haute-Loire)
- ...

L'Alsape peut vous aider dans la résolution d'un conflit tout en préservant la confidentialité des dossiers mais aussi dans la rédaction de courriers officiels destinés aux services de l'Etat (Préfecture, DREAL, ...).

Représentée dans 12 départements, l'Alsape met à votre disposition son réseau d'industriels et de chambres consulaires engagés dans la protection de l'environnement, facilitant ainsi l'échange d'expériences entre les différents secteurs d'activité. N'hésitez pas à vous appuyer sur ce réseau pour un renseignement, un contact, une adresse,



Représentation locale
et nationale

Accompagnement en
cas de conflit

L'effet
« réseau »

Assistance veille réglementaire HSE

L'assistance à la veille réglementaire vous permet de connaître vos droits et vos devoirs en matière de protection de l'environnement, de prévention des risques et de sécurité des travailleurs, en totale confidentialité. Elle est utile en particulier en cas de conflit avec l'administration, les salariés, les riverains, la commune, ... ou quand on veut ou doit se mettre à jour vis-à-vis de la réglementation.

L'Alsape met à votre disposition l'ensemble de son fonds documentaire et ses compétences en matière de veille réglementaire. Sur simple contact (téléphone, mail), nous recherchons, pour une question donnée, les textes réglementaires s'y rapportant et nous vous transmettons un avis. Pour certains sujets, une visite sur site peut vous être proposée.

Exemples : Réglementation ICPE, normes de rejets, laboratoires officiellement agréés, vérifications périodiques des équipements,

En complément, l'Alsape organise :

Des journées de travail et d'information permettent de faire le bilan, avec les industriels, des actions menées par leurs représentants et partenaires, par exemple :

- Gestion des déchets
- Risque chimique
- Équipements de travail & Sécurité

À la demande de nos adhérents, l'association organise des réunions d'échanges entre adhérents sur des problématiques communes :

- Nouveautés réglementaires environnement de l'année écoulée
- Fluides frigorigènes & TAR
- Déclaration GEREP
- ...

Des journées techniques

Des réunions d'échanges et d'information

BULLETIN D'ADHESION 2022



<u>BARÈME 2022 ENTREPRISES :</u>	
Jusqu'à 100 salariés	600 €
De 101 à 500 salariés	960 €
Plus de 500 salariés	1560 €
<u>BARÈME 2022 ORGANISMES PATRONAUX / ASSOCIATIONS :</u>	
Organismes patronaux et associations	600 €

NOM DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME :

ADRESSE DU SITE ADHÉRENT :

Coordonnées GPS :

Téléphone : Fax :

N° SIRET : CODE APE/NAF :

NOM, QUALITÉ ET COORDONNEES DU RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT :

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE :

NOM, QUALITÉ ET COORDONNEES DES CONTACT(S) ENVIRONNEMENT / SECURITE :

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE :

MONTANT DE LA COTISATION :

COMPTABILITÉ ET FACTURATION :

L'Alsape est une association loi 1901 non soumise à la TVA. Les règlements seront faits par chèque ou virement.

Pour un virement, coordonnées bancaires de l'Alsape	IBAN : FR76 1680 7003 9440 1215 8976 205
	BIC : CCBPFRPPGRE

Souhaitez-vous une facture : oui non

Souhaitez-vous une facture acquittée : oui non

Ces factures seront remplies suivant les informations fournies et envoyées par courriel en format PDF.

NOM, QUALITÉ ET COORDONNES DU RESPONSABLE EN CHARGE DU RÈGLEMENT :

RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE FACTURATION (si différentes du site adhérent) :

CONDITIONS D'ADHÉSION :

Les cotisations sont dues par site industriel. Les entreprises appartenant à un même groupe pourront bénéficier d'un tarif dérogatoire dont les modalités sont définies à travers une convention. **Pour un renouvellement**, le paiement sera effectif sous 60 jours après l'appel à cotisation. Au-delà de ce délai, les services fournis par l'Alsape seront interrompus. **Pour une 1^{ère} adhésion ou un renouvellement suite à une ou plusieurs années sans adhésion** : des frais de mise en place de l'assistance à la veille réglementaire seront facturés, en plus de la cotisation annuelle, aux adhérents souhaitant bénéficier de ce service.

Visite sur site : une prise en charge des frais de déplacement et du temps passé sera demandée pour les visites sur site, en plus de la cotisation annuelle et des frais de mise en place de l'assistance à la veille.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations...

DATE :

SIGNATURE :

Assistance à la veille réglementaire HSE

L'Alsape vous propose un service d'assistance à une veille réglementaire HSE reconnue et déjà choisie par plusieurs industriels (notamment, des sites certifiés ISO 14001...).

POUR QUI ?

Toute entreprise industrielle ou de service à l'industrie, adhérente à l'Alsape, qui souhaite connaître ses droits et ses devoirs en matière de protection de l'environnement, de prévention des risques et de sécurité des travailleurs.

COMMENT ?

Le principe de l'assistance à la veille réglementaire HSE proposée par l'Alsape est décrit ci-dessous :

L'entreprise complète le questionnaire HSE mis à disposition dans son espace adhérent sécurisé sur le site internet de l'Alsape. Des échanges entre l'adhérent et l'Alsape permettront de valider les éléments renseignés.



L'Alsape fournit à l'adhérent la liste des textes applicables personnalisée (au format Excel) sur la base des éléments fournis via le questionnaire HSE. L'accès aux textes se fait grâce aux liens hypertextes insérés dans le document transmis à l'entreprise.



L'Alsape met régulièrement en ligne les alertes de veille sélectionnées pour l'adhérent sur la base de son questionnaire HSE. Ces alertes sont accessibles dans l'espace adhérent sécurisé sur le site internet de l'Alsape. L'adhérent informe l'association de tout changement susceptible de modifier les éléments renseignés dans son questionnaire HSE (rénovation du parc machines, nouvelle activité, utilisation de nouveaux produits, nouvelle question ajoutée dans ledit questionnaire...). L'Alsape reste disponible pour des renseignements complémentaires ou des questions précises.



Selon la fréquence choisie, l'entreprise fait le point sur les nouveaux textes éventuels et les modifications de la réglementation :

- Consultations des alertes de veille
- Mise à jour de la liste & Sélection des exigences applicables par l'entreprise elle-même, avec l'assistance de l'Alsape. L'entreprise acquiert peu à peu de l'autonomie dans sa veille réglementaire mais l'Alsape l'accompagne autant qu'il est nécessaire.

L'entreprise se charge de contacter l'Alsape pour prendre rendez-vous ou se renseigner. Nous prenons l'initiative de vous contacter uniquement pour vous signaler un changement important de la réglementation ou dans le cadre de la mise à jour de votre dossier adhérent si cela est jugé nécessaire.

L' Alsape : une association d' industriels au service des industriels

Vous cherchez des réponses à vos questions sur la gestion de l'environnement ?

« Comment gérer mes déchets ? »

Vous voulez savoir si vous êtes à jour dans la réglementation ?

« L'inspecteur DREAL vient me voir dans 3 semaines, mon installation est-elle conforme à mon AP (arrêté préfectoral) ? »

« La nomenclature ICPE a changé, en quoi suis-je concerné ? »

Vous avez besoin d'être soutenu auprès d'institutions, collectivités et services de l'État ?

« Comment préparer au mieux mon passage en CODERST ? »

« Je souhaite me raccorder à la station d'épuration urbaine : qu'est-ce qu'une convention de raccordement ? »

En s'appuyant sur son expérience, son réseau, ses sources d'information, l'Alsape vous aide à trouver la meilleure réponse à vos problèmes.

L'Alsape vous propose une assistance à la veille réglementaire :

- liste des textes applicables au site
- aide à la compréhension des textes

L'Alsape vous représente auprès des administrations (DREAL, CODERST, AELB) et des pouvoirs publics.

Elle peut également vous aider dans la mise en place de conventions d'assainissement auprès des collectivités.

Alsape

4, Rue Marengo

42300 ROANNE

Tél. : 04 77 44 54 42

E-mail : alsape@lyon-metropole.cci.fr

Site web : www.alsape.com